Le point de vue de WENGER SA

Autor(en): **Collot, Jean-Paul**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **58 [i.e. 59-61] (1988-1990)**

Heft 7: **Le projet CEPIM : renouveau dans la métallurgie?**

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-824344

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le point de vue de WENGER SA

Par Jean-Paul Collot, de WENGER SA, à Delémont

Notre entreprise n'innove pas, aujourd'hui, en désirant à nouveau former des apprentis dans les branches de la mécanique, car jusqu'au début des années 1970, une formation de mécanicien-outilleur était proposée aux jeunes ayant goût à l'industrie. Cependant, depuis plusieurs années, notre entreprise ne propose plus que des places d'apprentis (es) de commerce.

L'évolution technique des métiers de la mécanique étant importante, il faut, pour intéresser de futurs professionnels, pouvoir leur proposer le maximum de soutien et de formation durant leur contrat d'apprentissage. A partir de cette réflexion, WENGER SA s'est intégré aux initiateurs du projet CEPIM au début 1987. Les avantages que proposait le centre ont paru intéressants et il a été décidé de poursuivre, avec quelques autres entreprises, cette idée de groupement.

Pourquoi un groupement?

Tout d'abord parce que l'union faisant la force, il est nécessaire, à l'époque que nous traversons, d'offrir un maximum d'avantages aux jeunes devant effectuer un choix pour leur futur métier, car la mécanique (en général) attire moins aujourd'hui qu'il y a quelques années et cette évolution doit absolument être modifiée.

D'autre part, la promotion future devra, nous le souhaitons vivement, intéresser et convaincre les jeunes (et leurs parents) que les métiers proposés par les entreprises avec l'appoint du CEPIM représentent une valeur sûre pour l'avenir, dans la mesure où les industries compteront obligatoirement sur ces professionnels pour leur développement.

Il serait bon que chacun prenne conscience que les entreprises de la métallurgie ont envie de réussir avec les jeunes et que la mise sur pied du CEPIM nécessite un investissement important qui constituera la clé du succès pour ces prochaines années.

Nous souhaitons être entendus et, comme toutes les entreprises engagées dans ce projet, nous espérons pouvoir bientôt compter un maximum de jeunes parmi nous.

J.-P. C.